

VILLE DE  
RIORGES

N° 1\_4

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 MAI 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 19 mai 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Alain CHAUDAGNE, *adjoint* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuses : /*

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Blandine LATHUILIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Alain CHAUDAGNE Nicole AZY Thierry ROLLET Elodie PINSARD-BARROCAL Chantal LACOUR Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Nabih NEJJAR Brigitte MACAUDIERE Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Jean-Luc CHERVIN Andrée RICCETTI Martine LAROCHE-SZYM CZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ADMINISTRATION GENERALE

DEPLACEMENTS D'ELUS DANS LE CADRE DU JUMELAGE  
DES VILLES DE CALASPARRA ET DONZDORF  
APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, expose à l'assemblée :

"Le jumelage de Riorges avec les villes de Calasparra (Espagne) et Donzdorf (Allemagne) a pour objectif de maintenir des liens permanents entre les municipalités de ces communes, de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, le sentiment vivant de la fraternité européenne, de conjuguer leurs efforts afin d'aider dans la pleine mesure de leurs moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité : l'union européenne.

A la suite de la signature officielle du jumelage entre Riorges et Donzdorf le 14 octobre 1979 à Riorges, la ville allemande invite une délégation d'élus riorgois du 23 au 25 juin 2017 à l'occasion de la cérémonie de signature de la charte de jumelage entre Calasparra et Donzdorf organisée samedi 27 mai 2017 à Donzdorf."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. donne mandat spécial à monsieur le maire, monsieur Roland DEVIS, conseiller municipal délégué aux jumelages et Stéphane JEVAUDAN, adjoint, pour représenter la ville de Riorges à Donzdorf en Allemagne ;
2. accepte la prise en charge, par la commune, des frais de déplacement ;
3. accepte également le remboursement des frais de séjour aux frais réels sur présentation de justificatifs liés à la nature et au lieu de la mission ;
4. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 19 mai 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170518-1\_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Publication : 19/05/2017

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN